

Les Précurseurs

PIERRE BÉDARD ET LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

à T. C.

Précurseur, Pierre Bédard le fut dans toute la force glorieuse de ce mot viril. Il en eut la clairvoyance prophétique et l'ardeur intrépide. Champion et martyr de notre cause, il est le premier en date de tous nos grands parlementaires. Son patriotisme ardent et résolu a fait de lui l'un des pionniers de notre unité nationale. Il a créé l'expression même de « *notre nation canadienne* »¹ et, surtout, il lui a donné un sens précis et vivant. Il a tiré des limbes où elle sommeillait encore l'âme de notre nationalité.

Artisan séculaire de l'autonomie coloniale de tout l'empire britannique, à lui revient l'indiscutable mérite d'avoir le premier formulé (et avec quelle netteté bien française !) le principe vital de notre responsabilité ministérielle.

Pierre Bédard était né le 13 septembre 1762. Trois ans jour pour jour après la bataille des plaines d'Abraham. Sorti du Petit Séminaire de Québec en 1784, il devint avocat le 6 novembre 1790. Membre de notre premier parlement, pendant vingt années consécutives (1792-1812), il dirigea tous les grands débats de cette époque historique. Il fut l'un des meilleurs chefs de notre race.

¹ F. Bradshaw — *Self Government in Canada*, ch. III.